

//////////E/////

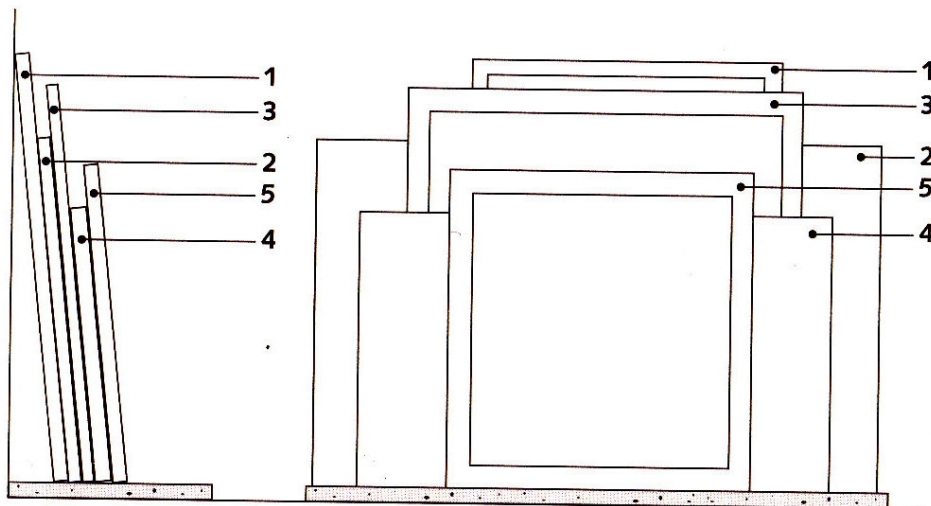
LE STOCKAGE TEMPORAIRE DES OEUVRES D'ART

Les tableaux et photographies

Avant de commencer l'accrochage, il est toujours bon de disposer toutes les œuvres au sol en respectant leur emplacement et les écarts entre elles. Cela permet de faire valider l'implantation des œuvres par le commissaire.

Remarques :

- Les cadres sont impérativement posés sur 2 mousses ou des chutes d'emballage (jamais en contact direct avec le sol)
- Avec des intercalaires en mousse ou en carton entre le mur et le cadre
- Attention à l'empilement des tableaux (poids des cadres et des verres)
- Dans le cas d'une caisse, tous les emballages sont remis dans la caisse pour éviter de les chercher ensuite au démontage.



La zone de stockage temporaire

Dans le cadre de certaines expositions, il peut être judicieux de prévoir une zone de stockage temporaire à proximité des salles d'exposition (parfois une salle d'exposition est condamnée). De cette manière, les régisseurs d'œuvres d'art peuvent réaliser sereinement les constats d'état des œuvres avant de transférer les caisses vides dans une zone de stockage plus adaptée.